

# Les Sociétés Publiques Locales

« Les deux ans de la loi du 28 mai 2010 »

Judi 31 mai 2012 à 8h30

à la Faculté des Sciences  
Juridiques, Politiques et Sociales  
de l'Université Lille 2

1, place Déliot à Lille  
Métro : Porte de Douai

Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012 à 8h30

à Sciences Po Lille  
84, rue de Trévis à Lille  
Métro : Porte de Valenciennes

contact : <http://crdp.univ-lille2.fr>

# Programme



Martine Cliquennois, Sciences Po Lille

Fabienne Peraldi Leneuf, Université Lille 2

Marie-Anne Vanneaux, Université d'Artois

Michel Viviano, Université Lille 2

Thibault Delavenne, Université Lille 2

## Les deux ans de la loi du 28 mai 2010

La loi du 28 mai 2010 sur les sociétés publiques locales ne cesse de susciter l'intérêt des élus locaux, des professionnels de la gestion publique, des universitaires, mais aussi des utilisateurs des services publics locaux confrontés à cette nouvelle forme de gestion des compétences locales.

Faisant suite à deux ateliers de rencontres organisées en juin et décembre 2011 à l'Université Lille 2, le deuxième anniversaire de la loi du 28 mai 2010 est l'occasion d'inviter toutes les parties prenantes à une réflexion confrontant les points de vue universitaires et les retours d'expérience sur ce nouvel objet juridique.

Présentant des contributions d'experts nationaux aussi bien du droit public que du droit privé, ces deux jours de réflexion seront aussi l'occasion de présenter les points de vue internationaux et européens sur la question des entreprises publiques locales, tandis que de nombreux professionnels de cette nouvelle entreprise publique locale (élus, dirigeants, juristes...) ouvriront la voie à d'enrichissants débats sur l'utilisation et l'utilité de cet objet.

Contact : M<sup>me</sup> Agnès Pakosz  
Université Lille 2 - Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales  
CRDP-ERDP  
1, Place Déliot - 59000 Lille  
Tél. : +33 (0)3 20 90 75 62 - Fax : +33 (0)3 20 90 75 86  
Courriel : agnes.pakosz@univ-lille2.fr

Accueil : 8h30

**Introduction aux travaux de la première journée :**

M. Xavier Vandendriessche, Président de l'Université Lille 2 Droit et Santé  
M. Bernard Bossu, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales  
M. Pierre Mathiot, Directeur de Sciences Po Lille

Première demi-journée (9h00 - 12h00) :

**Les sociétés publiques locales : une volonté publique ?**

**Table ronde - débat**

Travaux sous la présidence de M. Grégory Marchesini, Maître de conférences Université du Var-Sud-Toulon, avocat au barreau de Toulon.

- Présentation : la genèse de la loi du 28 mai 2010 : M. Thibault Delavenne, doctorant contractuel en droit public, Université Lille 2.
- L'objet des Sociétés Publiques Locales et la question des fonctions supports, M<sup>me</sup> Martine Cliquennois, Maître de conférences en droit public, Sciences-Po Lille, avocat au barreau de Lille, et M. Alexis Quint, Docteur en droit, Directeur des affaires juridiques, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais.
- La Société Publique Locale et l'esprit du service public, M. Michel Viviano, Maître de conférences en droit public, Université Lille 2.
- La Société Publique Locale ou la fin des associations para-administratives ? M<sup>me</sup> Stéphanie Damarey, Maître de conférences en droit public, Université Lille 2.

Deuxième demi-journée (14h30 - 17h30) :

**Les Sociétés Publiques Locales : l'esprit d'entreprise**

Travaux sous la présidence de M. Stéphane Rodrigues, Maître de conférences à l'Université Paris-I, avocat au barreau de Bruxelles.

**Table ronde - débat**

La recomposition des espaces publics privés

Modérateur : M. Frank Bachelet, Maître de conférences en sciences politiques, Sciences-Po Lille.

- La Société Publique Locale : vraie ou fausse société de droit privé ? M. Denis Voynet, Professeur de droit privé, Université Lille 2.
- L'actionariat public de la Société Publique Locale, M. Sébastien Brameret, Maître de conférences en droit public, Université de Grenoble.
- La responsabilité pénale dans la Société Publique Locale, M<sup>me</sup> Corinne Robaczewski, Maître de conférences en droit privé, Université d'Artois.
- Le personnel de la Société Publique Locale - regards croisés droit public - droit privé, M. Grégory Marchesini, Maître de conférences, Université du Var Sud Toulon, avocat au barreau de Toulon, et M. Jean-Philippe Tricoit, Maître de conférences, Université Lille 2.

Accueil : 8h30

Introduction aux travaux de la deuxième journée :

M. le Président de la Fédération des Entreprises Publiques Locales ou son représentant.

Troisième demi-journée (9h30 - 12h00) :

### Les Sociétés Publiques Locales et l'esprit de concurrence

#### Table ronde - débat

Sous la présidence de M. **Alain-Serge Mescheriakoff**, Professeur émérite, Université Paris-Dauphine, et M<sup>me</sup> **Fabienne Peraldi-Leneuf**, Professeur de droit public, Université Lille 2, Directrice de l'Équipe de Recherches en Droit Public (CRDP-ERDP).

- Les contrats entre les collectivités territoriales et leurs Sociétés Publiques Locales, M. **Alain-Serge Mescheriakoff**, Professeur émérite de droit public, Université Paris-Dauphine.
- Les marchés des Sociétés Publiques Locales, M. **Jean-François Auby**, Professeur associé, Institut d'études politiques de Bordeaux, avocat au barreau de Bordeaux.
- L'égalité concurrence et les entreprises publiques locales, M. **Michaël Karpenschif**, Professeur de droit public, Université Lyon 3, avocat au barreau de Lyon.
- Les contrats de la société publique locale et le droit de l'union, M. **Patrick Meunier**, Professeur de droit public, Université Lille 2.
- Quelles sont les limites juridiques au champ d'intervention des SPL ? L'exemple de la liberté du commerce et de l'industrie. M. **David Moreau**, Premier conseiller auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Quatrième demi-journée (13h30 - 17h30) :

### Expériences et initiatives locales

#### Table ronde - débat

Sous la présidence de M. **Alexandre Vigoureux**, Directeur des affaires juridiques de la Fédération des entreprises publiques locales.

- Les entreprises publiques locales en Allemagne : M. **Heiko Sabatzki**, Chercheur, Université Lille 2 - Université de Bremen.
- Les entreprises publiques locales en Espagne, M. **Luiz Ortega Alvarez** Professeur de droit public, Université de Castille La Mancha.
- Les entreprises publiques locales en Italie, M<sup>me</sup> **Hilde Caroli Casavola**, Professeur, Université de Molise.

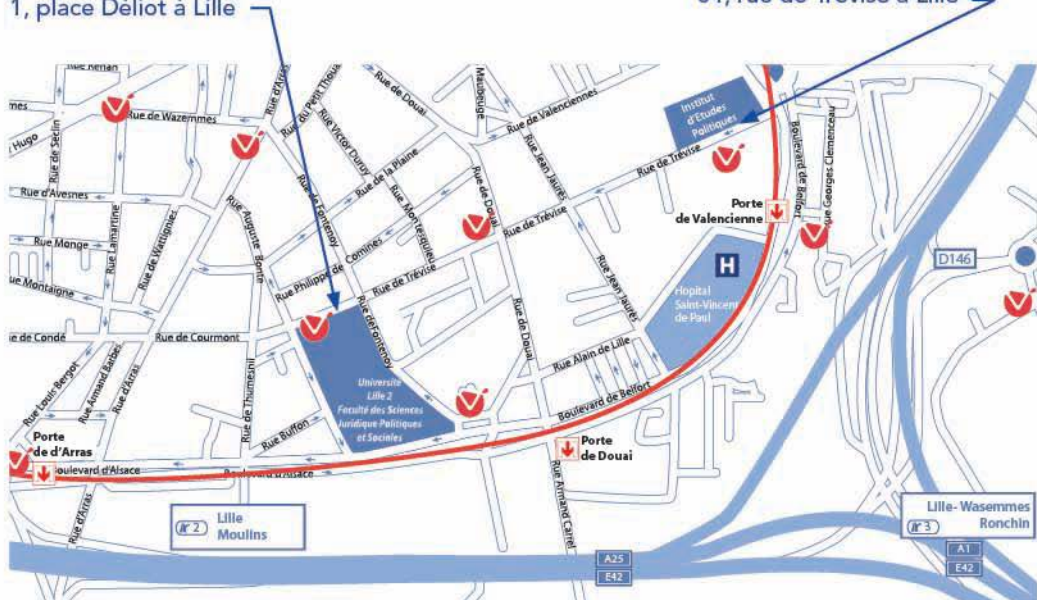
Témoignages (15h00 - 17h30) :

« Les Sociétés Publiques Locales, une modalité de coopération entre les collectivités territoriales » sous la présidence de M<sup>me</sup> **Patricia Demaye Simoni**, Maître de conférences, Université d'Artois.

Avec la participation de dirigeants de Sociétés Publiques Locales, la Fédération des entreprises publiques locales, des directeurs de services juridiques de collectivités locales, ainsi que plusieurs exécutifs de collectivités locales.

- M. **François Bernard**, Directeur des affaires juridiques, Conseil Général du Nord
- M. **Vincent Bougamont**, Directeur général, SPLA Lille Métropole Amélioration de l'Habitat
- M. **Rahouti Chehah**, Directeur général, SPL Euratechnologies
- M. **Jean-Philippe De Ochandiano**, Directeur général, Réseau des Ruches d'entreprises du Nord
- M. **Pierre Mercier**, Secrétaire général, SPL Euralille
- M. **Juan-Carlos Vega**, Directeur général, SEML de la Ville du Trait
- M. **Frédéric Vertun**, Secrétaire général Pôle Développement économique, Lille Métropole

et d'autres élus locaux, dirigeants et utilisateurs de Sociétés Publiques Locales.



## Pour se rendre à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille 2 (jeudi 31 mai 2012) :

### • En train :

Depuis les Gares de «Lille-Flandres» ou de «Lille-Europe» : Métro Ligne 2, direction «Saint Philibert», station Porte de Douai, puis fléchage «Faculté de Droit» (durée du trajet Métro : 10 mn). Consulter les horaires depuis le site de la SNCF.

### • Par le réseau de transports en commun de la métropole urbaine de Lille :

Métro Porte de Douai (Ligne 2)

### • En voiture :

- depuis Paris, Bruxelles ou Gand, suivre Dunkerque (A 25), sortie n°2 «Lille-moulins», puis fléchage «Faculté de droit»
- depuis Londres, Calais ou Dunkerque, suivre Paris (A 1), sortie n°3 «Lille-Wazemmes», puis fléchage «Ronchin» et ensuite «Faculté de droit».

## Pour se rendre à Sciences Po Lille (vendredi 1<sup>er</sup> Juin 2012) :

Sciences Po Lille se situe à 250 mètres à pied de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université Lille 2, en remontant la Rue de Trévisse à partir de la Place Déliot (voir indications plus haut).

Métro Porte de Valenciennes.

Déterminer un itinéraire ou calculer un temps d'acheminement dans nos locaux depuis un point situé dans la métropole de Lille à partir du site de Transpole.